

Commune de Montceaux-lès-Meaux

Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation

Projet arrêté le 2 octobre 2019

Projet mis à l'enquête du

Projet approuvé le

Cachet et signature
du Maire



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

Modalités de concertation du Plan Local d'Urbanisme de Montceaux-lès-Meaux

❖ Moyens d'information utilisés :

- ❖ *Information au public de la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, par la parution d'une annonce dans le journal et affichage d'avis sur les panneaux d'information de la commune.*
- ❖ *Mise à disposition en mairie de documents explicatifs au fur et à mesure de l'avancement des études (Diagnostic territorial, Enjeux territoriaux, Porter à Connaissance de l'Etat, Projet d'Aménagement et de développement Durables, illustrations graphiques...) permettant à l'ensemble des habitants de suivre l'évolution de la procédure et d'être associé à l'élaboration du projet communal. Ces différents documents ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution du projet communal.*
- ❖ *Parution d'articles dans le bulletin municipal.*
- ❖ *Tenue d'une réunion avec les Personnes Publiques associées à l'élaboration du PLU le 14 mai 2019: présentation du PLU avant l'arrêt (diagnostic, PADD, zonage, règlement et OAP°.*
- ❖ *Tenue d'une réunion publique d'information le 25 septembre 2019 pour présenter aux habitants le projet de PLU*

❖ Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- ❖ *mis à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public,*
- ❖ *possibilité d'adresser ses remarques par courrier à la mairie,*
- ❖ *réunion publique d'information le 25 septembre 2019 permettant aux habitants de s'exprimer ; information de la date de cette réunion par affichage sur le panneau d'information communale.*

Bilan de la phase de concertation du Plan Local d'Urbanisme de Montceaux-lès-Meaux

❖ Synthèse des remarques lors de la réunion publique du 25 septembre 2019 et prise en compte dans le projet de PLU

Lors de cette réunion, les objectifs poursuivis dans le cadre de la procédure de révision du PLU ont été expliqués aux habitants présents, environ une quinzaine de personnes. Le bureau d'études Geogram a repris précisément les orientations définies dans le projet communal et la façon dont ces orientations sont traduites au plan de zonage et au règlement du PLU.

Au cours de cette présentation des compléments d'information ont été donnés sur :

- La définition des différentes zones et secteurs inscrits sur le plan de zonage,
- Les articles réglementaires.
- Les modifications apportées au PLU.
- Les raisons du classement en zone N des terrains situés au lieu-dit « la Fourcière »
- Le classement en EBC de certains parcs.

Certains boisements ayant été détruits suite à la tempête de 1999 ne seront plus classés en EBC.

Enfin, suite à l'évocation d'un projet communal autour d'un pavillon dans le parc du château (secteur Ne) certains regrettent que des constructions aient eu lieu dans le parc de manière illégale. Les élus signalent que la justice a été saisie et que face à une première décision, ils ont décidé de faire appel.

❖ Synthèse des demandes inscrites sur le registre tenu à disposition du public et des courriers reçus.

Plusieurs observations ont été inscrites sur le registre de concertation. Ces observations sont regroupées par thématique dans le tableau ci-après :

Requête	Réponse
<i>M. Oustalet demande le déclassement d'une partie des EBC situés rue du château</i>	<i>Avis favorable de la commune</i>

Aucun courrier reçu

